



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

SOMMAIRE

I. Les perspectives économiques 2016 (Note de conjoncture INSEE – décembre 2015)	3
A. <i>La croissance s’élèverait légèrement en 2016 mais resterait inférieure à celle de la zone euro</i>	3
B. <i>Le taux de chômage ne reculerait pas en 2016</i>	3
C. <i>L’investissement des entreprises accélérerait légèrement en 2016</i>	4
D. <i>L’inflation resterait faible d’ici mi-2016</i>	4
II. Loi de finances 2016	5
A. <i>Les prévisions économiques retenues par le Gouvernement</i>	5
B. <i>L’objectif de réduction du déficit public reste d’actualité</i>	5
C. <i>Poursuite de la baisse des dotations versées par l’Etat aux collectivités territoriales</i>	6
D. <i>Autres dispositions fiscales et financières :</i>	8
III. La situation financière de la collectivité fin 2015	12
A. <i>Les ressources de fonctionnement</i>	12
B. <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	14
C. <i>L’évolution du taux d’épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement)</i>	15
D. <i>L’évolution des dépenses d’équipement</i>	16
E. <i>La gestion de la dette</i>	16
IV. Les orientations budgétaires 2016	18
A. <i>Les recettes de fonctionnement</i>	18
B. <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	20
C. <i>Les dépenses d’équipement</i>	21
D. <i>L’endettement</i>	22
V. Les budgets annexes	23
A. <i>Le budget annexe du stationnement</i>	23
B. <i>Le budget annexe de l’eau</i>	25

I. Les perspectives économiques 2016 (Note de conjoncture INSEE – décembre 2015)

Dans sa dernière note de conjoncture, publiée en décembre 2015, l'INSEE trace les perspectives économiques suivantes :

A. La croissance s'élèverait légèrement en 2016 mais resterait inférieure à celle de la zone euro

Depuis deux ans, la production a fortement reculé dans la construction, pénalisant l'activité à hauteur de 0,1 point de PIB en moyenne par trimestre.

La construction de logements a subi une forte baisse de la demande des ménages et l'activité dans les travaux publics a pâti de la baisse de l'investissement public, notamment des collectivités locales, en lien avec la baisse de leurs dotations.

Au total, la croissance ralentirait fin 2015 (+0,2 %), essentiellement sous l'effet des attentats du 13 novembre à Paris, mais elle trouvera un nouvel élan au premier semestre 2016 (+0,4 % par trimestre au premier semestre) avec la dissipation progressive de l'effet des attentats et le rebond de la production d'énergie.

La révision à la baisse pour le quatrième trimestre n'aura toutefois aucun impact sur la prévision de croissance pour l'ensemble de l'année, estimée par l'Insee à 1,1%.

Ce redressement de l'activité est peu surprenant au vu du caractère favorable de l'environnement (baisse du prix du pétrole et des taux d'intérêts). Il n'a toutefois pas encore permis un raffermissement de l'offre. Ce chaînon toujours manquant à la croissance conduit à maintenir une prévision prudente pour 2016 (+1,2 %).

L'économie française, en retard d'ajustements budgétaires notamment, resterait en retrait. En progressant successivement de 1,1 % puis de 1,2 %, elle connaîtrait en 2016 une troisième année consécutive de croissance inférieure à celle de la zone euro.

B. Le taux de chômage ne reculerait pas en 2016

Au troisième trimestre 2015, le taux de chômage a progressé ponctuellement (10,6 % après 10,4 %), malgré la hausse de l'emploi.

Avec cette croissance qui reste de fait limitée, le taux de chômage ne reculerait pas. Il se stabiliserait à 10,4% d'ici mi 2016 et retrouverait son niveau du deuxième trimestre 2015.

C. L'investissement des entreprises accélérerait légèrement en 2016

Au cours des trois premiers trimestres de 2015, l'investissement des entreprises a progressé (+0,8 % au premier trimestre 2015 puis +0,5 % au deuxième et +0,7 % au troisième), notamment celui en actifs productifs.

De nombreuses conditions sont en effet favorables :

- les perspectives de demandes interne et externe se sont dégagées,
- le taux de marge remonte nettement grâce notamment à la baisse du cours du pétrole, et les coûts d'emprunt ont nettement baissé.

Ainsi, l'investissement des entreprises accélérerait légèrement, sur un rythme de +0,8% à +0,9% par trimestre en prévision.

D. L'inflation resterait faible d'ici mi-2016

En novembre 2015, l'inflation est restée très modérée. Les prix à la consommation ont stagné sur un an. L'inflation d'ensemble s'élèverait à peine d'ici mi-2016 (+0,2 % en juin), essentiellement du fait du renchérissement de l'énergie, pour partie lié à la hausse des taxes début 2016.

En revanche, le redressement de l'inflation sous-jacente depuis le début d'année, s'est confirmé à +0,7 % en novembre 2015 (contre -0,2 % un an auparavant). Elle serait ensuite stable d'ici mi-2016 (+0,7 % en juin 2016) :

-d'une part, la dépréciation passée de l'euro continuerait de soutenir les prix des produits importés notamment électroniques ;

-d'autre part, la baisse passée des cours des matières premières continuerait de se diffuser, jouant à la baisse sur l'inflation.

II. Loi de finances 2016

A. Les prévisions économiques retenues par le Gouvernement

Les prévisions économiques du Gouvernement pour 2015 et 2016 sont identiques à celles du programme de stabilité transmis en avril dernier à la Commission européenne. Elles sont fondées sur un scénario de reprise de l'activité économique, et ce dès 2015.

Selon le Gouvernement, plusieurs signaux positifs rendent ce scénario crédible :

- l'accélération de l'activité au 1er trimestre 2015 (+0,6%),
- l'amélioration du climat des affaires et de la confiance des ménages.

Les facteurs extérieurs que sont la baisse du prix du pétrole et la dépréciation de l'euro devraient par ailleurs continuer à soutenir l'activité économique.

La loi de finances 2016 est fondée sur une hypothèse de croissance de 1,0% en 2015, puis 1,5% en 2016.

Prévisions associées au PLFI 2016 et au rapport du programme de stabilité		2015	2016	2017	2018
PIB	Gouvernement	+1,00%	+1,50%	+1,50%	+1,40%
	OCDE (juin 2015)	+1,10%	+1,70%		
	Commission européenne (mai 2015)	+1,10%	+1,70%		
	FMI (juillet 2015)	+1,20%	+1,50%		
Inflation	Gouvernement	+0,10%	+1,00%	+1,40%	+1,75%
	OCDE (juin 2015)	+0,10%	+1,10%		
	Commission européenne (mai 2015)	0,0%	+1,00%		
	FMI (avril 2015)	+0,10%	+0,80%		

B. L'objectif de réduction du déficit public reste d'actualité

L'objectif de retour à un déficit public inférieur à 3% du PIB en 2017 reste d'actualité. Le Gouvernement prévoit que le déficit public s'établisse à 3,8% du PIB en 2015 et 3,3% en 2016. En 2014, le déficit public s'est établi à 3,9% du PIB.

Tableau 1 : Solde public par sous-secteur			
Capacité (+) ou besoin (-) de financement, en % du PIB	2014	2015	2016
État	-3,5	-3,4	-3,3
Organismes divers d'administration centrale	0,1	0,0	0,0
Administrations publiques locales	-0,2	0,0	0,0
Administrations de sécurité sociale	-0,4	-0,3	0,1
Solde public	-3,9	-3,8	-3,3

Il est à noter que même dans ces conditions favorables, l'atteinte de l'objectif de déficit public en 2015 ne paraît pas assurée. La dépense pourrait s'avérer plus dynamique que prévu et les recettes moindres qu'escompté.

Selon les comptes trimestriels de l'INSEE, l'acquis de la progression de la dépense publique en valeur (hors crédit d'impôts) s'établit à +0,9 % à la fin du deuxième trimestre 2015.

Sachant que l'objectif pour l'ensemble de l'année est de +1,0 %, il faudrait que la dépense publique soit quasiment stable en valeur d'ici la fin de l'année. L'inflation plus faible en 2015 que ce qui était anticipé lors de la préparation du PLF pour 2015 ne s'est ainsi pas traduite par une maîtrise plus grande des dépenses en valeur mais par une progression en volume plus élevée.

Le Haut conseil des finances publiques (HCFP) considère le gouvernement trop optimiste pour 2016. Le HCFP est chargé d'apprécier le réalisme des prévisions macroéconomiques du Gouvernement et de vérifier la cohérence de la trajectoire de retour à l'équilibre des finances publiques avec les engagements européens de la France.

Dans son avis rendu sur le PLF 2016, le HCFP valide les prévisions de déficit public du Gouvernement pour 2015 mais il émet des réserves sur celles établies pour 2016.

Ainsi, le Haut Conseil estime que l'hypothèse de croissance du PIB retenue ne peut pas être qualifiée de « prudente » en raison de la dégradation récente de l'environnement économique international, en particulier en raison du ralentissement de la croissance en Chine et des difficultés rencontrées par les pays émergents, notamment ceux dont l'économie dépend trop fortement des importations chinoises ou des cours des matières premières.

Le Haut Conseil juge par ailleurs que l'accélération des investissements des entreprises prévue par le Gouvernement est « rapide », sous-entendant par là qu'elle est sans doute très optimiste, et que la hausse des prix en 2016 pourrait être inférieure à 1 %, ce qui aurait pour effet de réduire les recettes fiscales attendues .

Enfin, le HCFP trouve « particulièrement ambitieux » l'objectif de contenir la croissance des dépenses publiques à 0,3 % en volume (c'est-à-dire sans prendre en compte l'inflation) après + 0,9 % en 2015. En particulier, il souligne que de nombreuses dépenses nouvelles ont été annoncées sans que les économies permettant de les financer n'aient été entièrement identifiées.

C. Poursuite de la baisse des dotations versées par l'Etat aux collectivités territoriales

L'article 33 de la LFI 2016 fixe le montant de la DGF pour l'année 2016 à 33,221 Md€ contre 36,607 Md€ en 2015, soit une baisse de 3,385 Md€ qui s'explique par :

- la poursuite de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques (CRFP) pour 3,67 Md€ ;
- une diminution de 0,9 M€ liée à la recentralisation de la politique de vaccination publique décidée par le département de la Martinique.

Cette baisse est atténuée par des majorations afin de financer :

- la moitié de la progression des dotations de péréquation (DSU et DSR) ;
- la neutralisation pour les EPCI de l'impact de la création de la Métropole du Grand Paris (MGP) et de la Métropole Aix-Marseille-Provence (MAMP) sur la répartition de la dotation d'intercommunalité.

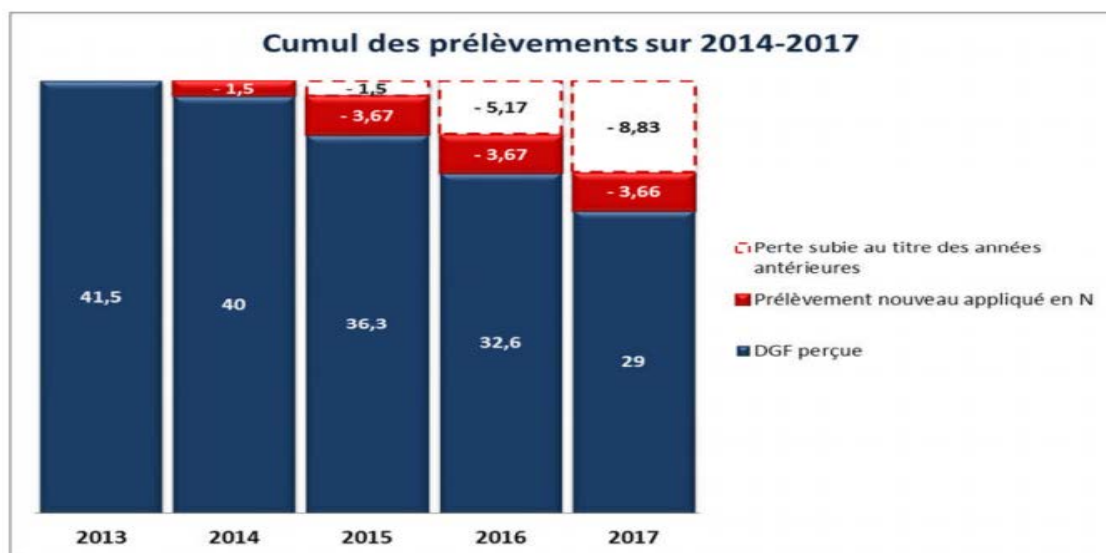
Le Gouvernement a donc maintenu le plan triennal 2015/2016/2017 de 50Md€ d'économies, dont 11Md€ de baisse des dotations des collectivités locales, et ce, malgré la mobilisation sans précédent de l'ensemble des élus locaux et de leurs associations. Ces dernières avaient pourtant longuement alerté sur l'impact global de ces mesures successives, en termes notamment :

- d'emplois : destruction d'emplois induite par la rétractation du volume d'investissements ;
- de croissance : 10% de baisse de l'investissement local équivaut à 0.2% de croissance en moins.

Ce projet procède ainsi à une réduction de 3.67 milliards d'euros sur la DGF des collectivités territoriales.

Pour rappel, cette mesure s'ajoute à celles adoptées lors des précédentes lois de finances, soit :

- le gel en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales en loi de finances initiales pour 2013 ;
- la baisse de 1.5 milliard d'euros des dotations des collectivités territoriales adoptées en loi de finances initiales pour 2014 dans le cadre du pacte de confiance et de responsabilité ;
- la baisse de 11 milliards d'euros des dotations des collectivités provenant du programme de stabilité 2014-2017.



La règle de répartition de la baisse des dotations entre collectivités restent inchangée. La contribution demandée pour l'ensemble des collectivités est répartie entre régions, départements et bloc communal en proportion de la part de chaque catégorie dans le total des recettes locales (fonctionnement et investissement) soit :

- 12% pour les régions ;
- 31% pour les départements ;
- 56% pour le bloc communal.

Au sein du bloc communal, la clé de répartition retenue en 2015 est reconduite. La contribution de 2,071Md€ est répartie à hauteur de :

- 70% pour les communes (soit une contribution 2016 de 1 450 M €) ;
- 30% pour les EPCI (soit une contribution 2016 de 621 M€).

D. Autres dispositions fiscales et financières :

a) Report de la réforme de la DGF au 1er janvier 2017

Le législateur a voté le report de l'entrée en vigueur de la réforme de la DGF du bloc communal au 1er janvier 2017. Il est néanmoins prévu que le Gouvernement remette un rapport au Parlement sur les dispositions proposées avant le 30 juin 2016 (après achèvement de la carte intercommunale).

La réforme de la DGF devait poursuivre plusieurs objectifs :

-supprimer progressivement les écarts de ressources non justifiés entre les collectivités et faire reposer la DGF sur des critères objectifs de ressources et de charges.

Les écarts de DGF par habitant existant au sein de chaque strate démographique sont principalement historiques et liés à des composantes de la DGF qui ont été figées lors de réformes précédentes. L'objectif du Gouvernement est de faire disparaître progressivement ces composantes figées.

-augmenter son efficacité avec des versements plus concentrés sur les communes et intercommunalités les moins favorisées et avec un encouragement à l'intégration fiscale ;

-rendre la DGF plus lisible.

b) Calcul de la dotation forfaitaire 2016 des communes

La dotation forfaitaire des communes à compter de 2016 sera calculée en reprenant les règles de répartition de 2015.

	Composition de la dotation forfaitaire des communes en 2014	Critères utilisés
5 composantes de la dotation forfaitaire	Dotation de base	POP DGF
	Dotation superficière	Superficie
	Complément de garantie	Figé
	Compensation part salaires (CPS)	Figé
	Dotation Parcs Naturels	Superficie
2 écrêtements *	Ecrêtement du Complément de garantie	Potentiel fiscal/hab
	Ecrêtement de la compensation part salaires	CPS
2 minorations appliquées à la dotation forfaitaire	Contribution au redressement des finances publiques 2014	RRF
	Participation au financement des missions de préfiguration	Dotation forfaitaire

* écrêtements permettant de financer les hausses de DGF liées aux variations de population et à l'évolution de l'intercommunalité

	Composition de la dotation forfaitaire des communes en 2015 Critères utilisés	Critères utilisés
2 composantes	Dotation forfaitaire perçue en 2014 (avec la contribution au redressement des finances publiques 2014 et hors la participation au financement des missions de préfiguration)	Figé
	Part variable en fonction des variations de population	Pop DGF
1 écrêtement *	Ecrêtement de la dotation forfaitaire de manière péréquée	Potentiel fiscal/hab
2 minorations	Contribution au redressement des finances publiques 2015	RRF
	Participation au financement des missions de préfiguration	Dotation forfaitaire

* comme ci-dessus, l'écrêtement permettra de financer les hausses de DGF liées aux variations de population et à l'évolution de l'intercommunalité

Ainsi, elle sera déterminée à partir de la dotation forfaitaire de l'année précédente à laquelle s'ajoutera :

-une part répartie en fonction de la dynamique de la population entre 2015 et 2016, dotée d'un montant par habitant compris entre 64,46 € et 128,93 € en fonction croissante de la population, soit des conditions équivalentes à celles actuellement applicables.

-un écrêtement pour financer les emplois internes de la DGF des communes et des EPCI (coût de la population, coût de l'intercommunalité, progression de la péréquation). Les conditions d'éligibilité et de prélèvement demeurent inchangées.

Comme pour les années précédentes, la contribution au redressement des finances publiques au titre de 2016 sera déduite de cette dotation forfaitaire.

c) Enveloppes des dotations de péréquation communales en 2016

Le législateur prévoit une progression de la DSU et de la DSR à hauteur respectivement de 180 M€ et de 117 M€ au titre de 2016. Cette progression sera financée à :

-50% par l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI ;

-50% par abondement de la DGF par le biais des variables d'ajustement.

d) Poursuite de la montée en charge du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) avec un nouveau palier

Initialement, il était prévu qu'à compter de 2016, les ressources du fonds étaient calculées sur 2% des ressources fiscales communales et intercommunales.

Il est désormais prévu qu'en 2016, les ressources du fonds soient fixées à 1 Md€.

A compter de 2017, les ressources du fonds sont fixées à 2 % des recettes fiscales des communes et de leurs groupements dotés d'une fiscalité propre, soit une enveloppe de l'ordre de 1,15 Md€.

Le législateur modifie les dispositions d'exemption au prélèvement du FPIC. Il est prévu l'exonération de contribution au titre du FPIC pour :

-les 250 premières communes à partir de 10 000 habitants éligibles à la DSU cible l'année précédente (actuellement, seules les 150 premières étaient totalement exonérées, les 100 suivantes bénéficiant d'une minoration de 50%) ;

-les 30 premières communes entre 5 000 à 9 999 habitants éligibles à la DSU cible ;

-les 2 500 premières communes éligibles à la troisième fraction de la dotation de solidarité rurale (DSR cible).

e) Décentralisation et affectation des recettes du stationnement payant

L'article 63 de la loi MAPTAM a prévu que la réforme de dépenalisation et décentralisation du stationnement payant entrerait en vigueur au 1er janvier 2016.

Dans le cadre de la loi NOTRe, cette date d'entrée en vigueur a été repoussée au 1er octobre 2016.
 L'article 45 de la LFI 2016 reporte à nouveau l'entrée en vigueur, avec une date départ au 1er janvier 2018.

f) Création d'un fonds d'aide à l'investissement local

L'article 159 de la loi LF prévoit la création en 2016, d'une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs EPCI à fiscalité propre de métropole et des départements d'outre-mer. Cette dotation est divisée en deux enveloppes :

1 Md€ - Fonds d'aide à l'investissement local	Enveloppe 1 : communes et EPCI à fiscalité propre de métropole et des DOM	500 M€ : nouvelle dotation de soutien à l'investissement réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de population nouvelle
	Enveloppe 2 : communes de moins de 50 000 habitants et le cas échéant à l'EPCI à fiscalité propre si compétence transférée	500 M€ : *300 M€ = nouvelle dotation de soutien à l'investissement des bourgs centres et des villes moyennes *200 M€ = abondement de la DETR pour le soutien des projets portés par les petites communes

g) Revalorisation forfaitaire des bases :

L'article 98 de la LF fixe à 1% la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2016 contre 0,9% en 2015.

h) Maintien provisoire de l'exonération de fiscalité directe locale pour les personnes ayant perdu ce bénéfice suite à des mesures prises en matière d'impôt sur le revenu

L'article 75 de la LF institue un mécanisme permettant de lisser l'augmentation d'imposition consécutive à la perte du bénéfice d'exonérations de fiscalité directe locale dont bénéficient, sous condition de ressources, les personnes âgées, veuves, ou en situation de handicap ou d'invalidité.

En effet, certains contribuables ont perdu le bénéfice de l'exonération suite à des mesures prises en matière d'impôt sur le revenu.

Ces mesures ont eu pour effet d'abaisser le seuil d'exonération, qui dépend du nombre de parts de quotient familial, ou encore d'augmenter le revenu fiscal de référence.

La loi de finances prévoit un dispositif permettant à ces contribuables de bénéficier d'une exonération de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties.

-à taux plein pendant 2 ans ;

-avec une sortie en sifflet : la valeur locative servant à l'établissement de la TH et de la TFPB est réduite de deux tiers la troisième année et d'un tiers la quatrième année.

Cette mesure s'appliquera dès 2015 pour les contribuables qui étaient encore exonérés en 2014 avec à titre exceptionnel l'application d'un dégrèvement.

i) Élargissement du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie

Le FCTVA permet la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA acquittée par les collectivités territoriales sur leurs dépenses d'investissement.

L'article 34 de la LF prévoit un élargissement de l'assiette du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie payées à compter du 1er janvier 2016 (section de fonctionnement).

A compter du 1er janvier 2016, le FCTVA perçu par les collectivités locales au titre des dépenses inscrites en section de fonctionnement constitue une recette de fonctionnement.

j) Compensation pour le relèvement du seuil d'assujettissement au versement de transport de 9 à 11 salariés

Afin de compenser intégralement les pertes de recettes, la loi institue une compensation égale à la différence entre le produit de versement transport recouvré et celui qui aurait été perçu si ces nouvelles dispositions ne s'étaient pas appliquées.

k) Abaissement du plafond de cotisation au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

La loi prévoit de réduire le plafond du taux de la cotisation obligatoire versée au CNFPT par les employeurs territoriaux de 1 % à 0,9 %.

III. La situation financière de la collectivité fin 2015

Pour permettre le suivi de l'évolution de la situation financière de la ville, nous allons analyser les points suivants :

- les ressources de fonctionnement ;
- les dépenses de fonctionnement ;
- l'évolution du taux d'épargne brute ;
- l'évolution des dépenses d'équipement ;
- la gestion de la dette

A. Les ressources de fonctionnement

a) L'évolution des recettes de gestion

	2011	2012	2013	2014	2015 Anticipé	Evol. Moyenne 2011-2015
Total 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	548 K€	426 K€	1 990 K€	2 284 K€	883 K€	12,6%
	37,0%	-22,3%	367,2%	14,8%	-61,4%	
Total 70 - PRODUITS DE SERVICES	3 488 K€	3 701 K€	2 786 K€	2 357 K€	1 450 K€	-19,7%
	12,7%	6,1%	-24,7%	-15,4%	-38,5%	
731 - Impôts locaux	17 211 K€	18 483 K€	18 998 K€	19 428 K€	20 093 K€	3,9%
732 - Fiscalité reversée	6 810 K€	6 811 K€	5 912 K€	5 042 K€	3 790 K€	-13,6%
Autres taxes	2 570 K€	2 444 K€	2 538 K€	2 381 K€	2 289 K€	-2,9%
Total 73 - IMPOTS ET TAXES	26 591 K€	27 738 K€	27 448 K€	26 852 K€	26 172 K€	-0,4%
	4,6%	4,3%	-1,0%	-2,2%	-2,5%	
7411 - dotation forfaitaire	5 613 K€	5 609 K€	5 503 K€	5 158 K€	4 333 K€	-6,3%
		-0,1%	-1,9%	-6,3%	-16,0%	
74123 - dotation de solidarité urbaine	658 K€	669 K€	669 K€	669 K€	675 K€	0,6%
74127 - dotation nationale de péréquation	160 K€	192 K€	222 K€	200 K€	240 K€	10,6%
Autres dotations	1 760 K€	1 439 K€	1 386 K€	1 396 K€	1 437 K€	-4,9%
Total 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 191 K€	7 910 K€	7 781 K€	7 423 K€	6 685 K€	-5,0%
	-1,0%	-3,4%	-1,6%	-4,6%	-9,9%	
Total 75 - AUTRES PRODUITS	860 K€	937 K€	1 014 K€	805 K€	1 110 K€	6,6%
	-26,6%	8,9%	8,3%	-20,7%	37,9%	
Total Recettes de gestion	39 678 K€	40 712 K€	41 019 K€	39 720 K€	36 299 K€	-2,2%
	3,4%	2,6%	0,8%	-3,2%	-8,6%	

Sur la période, les recettes diminuent en moyenne de 2.2% compte tenu du transfert du périscolaire et par conséquent de la baisse de l'attribution de compensation versée par l'agglomération.

Les recettes sont également impactées par une baisse sans précédent des dotations de l'Etat depuis 2014 (-1.5 Md€ en 2014 et 3.67 Md€ en 2015 demandés au bloc communal).

Ces baisses sont atténuées par le dynamisme de notre territoire qui a permis une évolution moyenne de +3.9% des ressources fiscales sans augmentation des taux d'imposition depuis 2002.

b) L'évolution de la dotation forfaitaire

	2014	2015
Population DGF	37 116 +85 hab + 0,23%	37 476 +360 hab + 0,97%
Part dynamique de la population		39 927 € <i>110,91 € /hab</i>
Ecurement		- 114 764
Dotation forfaitaire avant CRFP	5 467 K€	5 392 K€
Participation redress. Comptes publics	-309 K€	-1 059 K€
variation	-309 K€	-751 K€
Dotation forfaitaire	5 158 K€ -345 K€	4 333 K€ -826 K€ -16,01%

La dotation forfaitaire, principal concours versé par l'Etat, enregistre une diminution drastique depuis 2014.

Au global, Montélimar connaît une baisse de 1 171K€ entre 2013 et 2015 dont 345K€ en 2014 et 826K€ en 2015 (-16%). Cette baisse va se poursuivre en 2016 et 2017, soit une baisse totale de 2.785 K€ sur l'ensemble de la période 2013-2017.

B. Les dépenses de fonctionnement

a) L'évolution des dépenses de gestion

	2011	2012	2013	2014	2015 Anticipé	Evol. Moyenne 2011-2015
Fluides (EDF, GDF, carburant)	1 696 K€ 5,3%	1 858 K€ 9,5%	2 059 K€ 10,8%	1 966 K€ -4,5%	2 042 K€ 3,8%	4,7%
Contrats de prestations de services (restauration scolaire)	1 466 K€ 0,6%	1 485 K€ 1,3%	1 778 K€ 19,8%	1 827 K€ 2,7%	1 705 K€ -6,7%	3,8%
Entretien et réparations (voirie, bât, matériel...)	2 879 K€ -1,5%	2 929 K€ 1,7%	2 972 K€ 1,5%	3 072 K€ 3,4%	2 943 K€ -4,2%	0,5%
Frais postaux et frais de télécommunications	387 K€ -2,0%	364 K€ -5,9%	292 K€ -19,7%	270 K€ -7,6%	256 K€ -5,2%	-9,8%
Autres	5 045 K€ 1,9%	5 081 K€ 0,7%	5 512 K€ 8,5%	4 838 K€ -12,2%	4 306 K€ -11,0%	-3,9%
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 473 K€	11 716 K€	12 614 K€	11 974 K€	11 252 K€	-0,5%
	1,2%	2,1%	7,7%	-5,1%	-6,0%	
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	18 410 K€	19 025 K€	19 564 K€	19 289 K€	15 715 K€	-3,9%
	2,7%	3,3%	2,8%	-1,4%	-18,5%	
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS (FPIC)		81 K€	185 K€	240 K€	322 K€	72,5%
		129,1%	29,9%	34,1%		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 959 K€	3 887 K€	4 100 K€	4 174 K€	3 939 K€	-0,1%
	4,5%	-1,8%	5,5%	1,8%	-5,6%	
Dépenses de gestion	33 842 K€	34 709 K€	36 463 K€	35 677 K€	31 229 K€	-2,0%
	2,4%	2,6%	5,1%	-2,2%	-12,5%	

Sur la période, les dépenses diminuent mécaniquement sous l'effet du transfert du périscolaire.

En neutralisant ce transfert, les dépenses diminuent sous l'effet des économies générées grâce au travail d'analyse et d'évaluation de chaque poste de dépenses.

En 2015, les économies réalisées et le transfert du périscolaire correspondent à une baisse de -12.5% des dépenses par rapport à 2014.

En 2015, les économies ont été générées par :

- la maîtrise de la masse salariale ;
- la maîtrise des dépenses liées aux animations (illuminations de Noël, 14 juillet, carnaval...);
- l'optimisation des prestations d'entretien des espaces verts en privilégiant les travaux en régie ;
- la baisse des subventions liées aux politiques contractuelles adossées à la diminution des financements de l'Etat;
- l'optimisation des frais postaux et téléphoniques ;
- la sensibilisation des agents municipaux à l'éco-conduite, le remplacement progressif de la flotte du parc automobile et la mise en place d'une mutualisation entre services ;
- l'optimisation des dépenses de communication en mutualisant les achats d'espaces publicitaires, d'impression et d'affichage ;
- modernisation de l'éclairage public (utilisation de LED) ...

b) Evolution du ratio de rigidité des charges structurelles

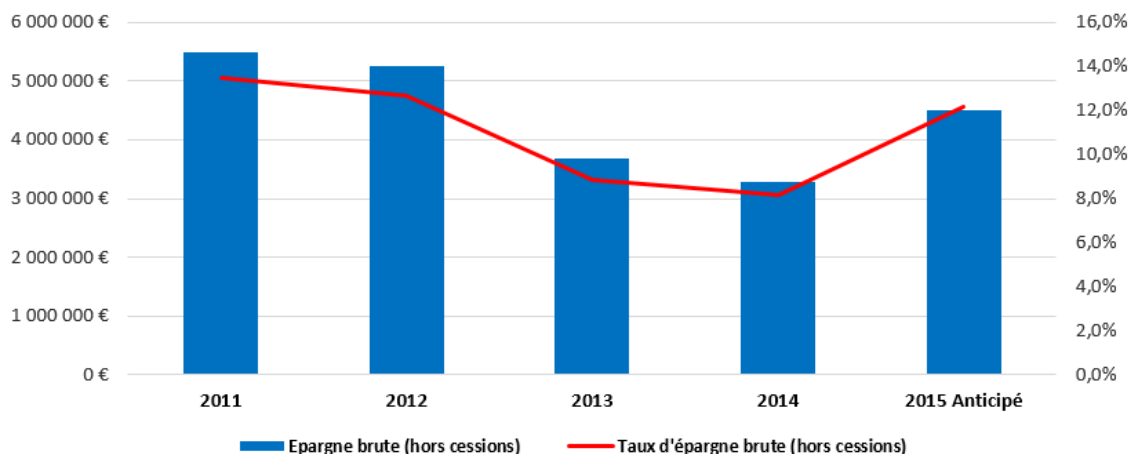
Le ratio de rigidité des charges structurelles se calcule en ajoutant les frais de personnel et l'annuité de la dette, puis en divisant la somme ainsi obtenue par les recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur mesure le poids des charges structurelles rigides (dépenses obligatoires). Une proportion trop importante limite, en effet, les marges de manœuvre de la collectivité.

	2011	2012	2013	2014	2015 Anticipé
Charges de personnel nettes	18 410 K€	19 025 K€	19 564 K€	19 289 K€	15 715 K€
Annuité de dette	4 225 K€	4 034 K€	4 206 K€	4 676 K€	4 679 K€
Recettes réelles de fct (hors cessions)	40 588 K€	41 346 K€	41 501 K€	40 416 K€	36 986 K€
Ratio de rigidité	0,56	0,56	0,57	0,59	0,55

Le poids des charges structurelles rigides est resté stable sur la période avec une diminution en 2015 grâce à la maîtrise des charges de personnel. La collectivité peut donc agir sur 45% de ses dépenses dans le cas où elle aurait besoin de marges de manœuvre supplémentaires.

C. L'évolution du taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement)

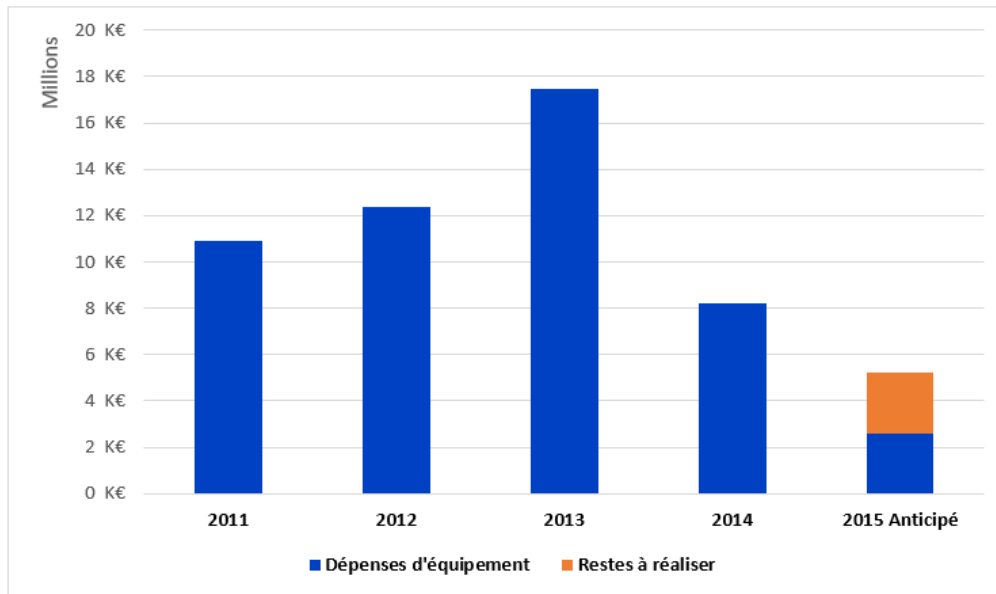
Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée à l'investissement ou au remboursement de la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement.



En 2015, l'épargne dégagée s'améliore, compte tenu de l'évolution des dépenses et recettes commentées dans les paragraphes ci-dessus.

En 2016 des économies devront encore être réalisées pour compenser la baisse des dotations et pouvoir ainsi dégager une capacité d'autofinancement des investissements.

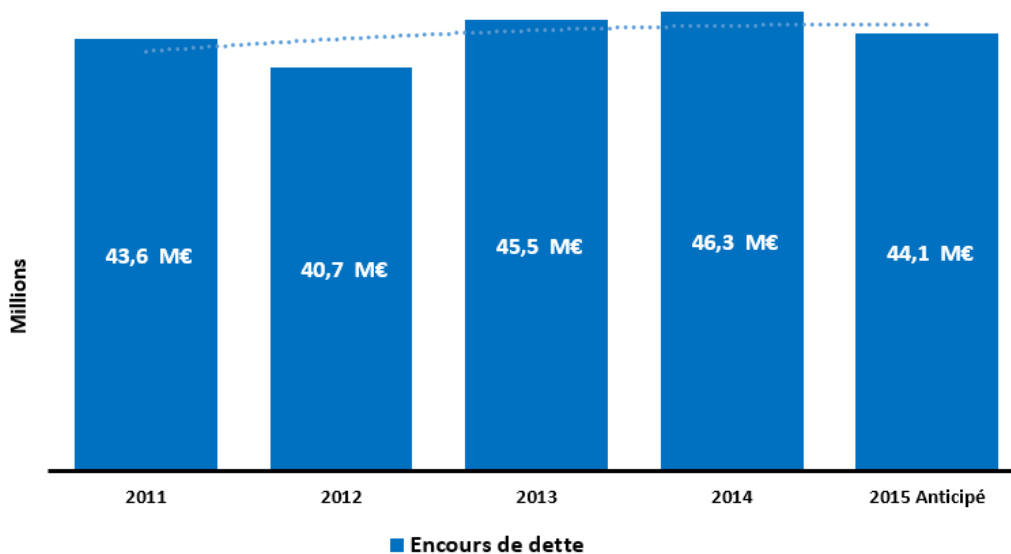
D. L'évolution des dépenses d'équipement



Le niveau de l'investissement est lié au cycle électoral mais depuis 2014, l'investissement est contraint par la baisse des dotations de l'Etat.

E. La gestion de la dette

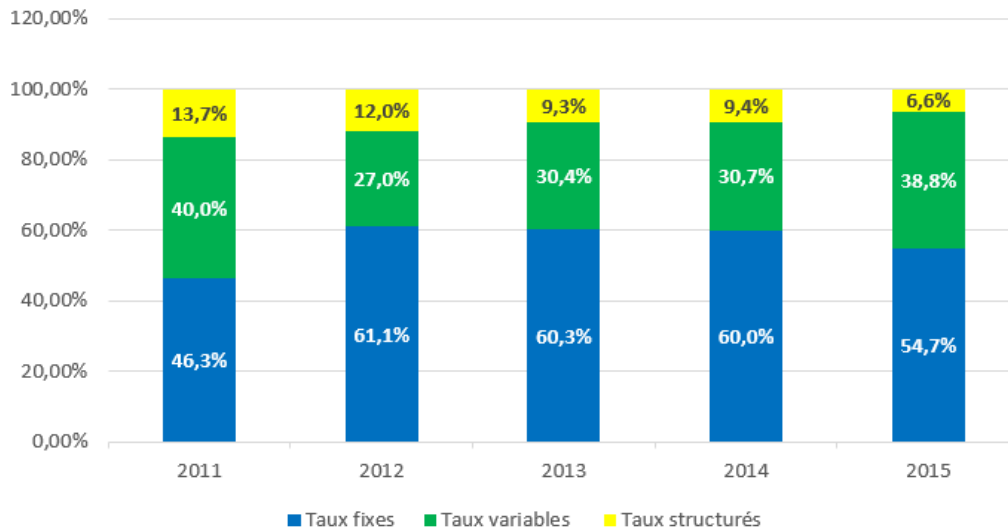
a) L'évolution de l'encours de dette



1 204 €/hab.	1 105 €/hab.	1 242 €/hab.	1 262 €/hab.	1 189 €/hab.	Evol. Moyenne
Variation	-8,3%	12,4%	1,6%	-5,8%	-0,3%

L'évolution de la dette, sur la période, a diminué en moyenne de 0.3%. En 2015, la dette par habitant a diminué de 5.8% soit -2.2M€ d'encours.

b) La répartition de la dette par types de taux



L'intérêt d'une gestion active de la dette est de piloter le volume de frais financiers, et de réduire l'exposition de la dette aux risques de taux.

Afin de répartir ces risques et de sécuriser sa dette, la ville de Montélimar a diversifié le plus possible son encours de dette.

Fin 2015, la ville dispose d'un socle à taux fixe de 54.7% dans son encours de dette. La part du socle à taux variable est plus important qu'en 2014 afin de pouvoir profiter du niveau historiquement bas de ces taux.

c) L'évolution du coût de la dette

	2011	2012	2013	2014	2015
Taux moyen fixe	3,99%	3,45%	3,72%	3,77%	3,70%
Taux moyen variable	1,05%	0,88%	0,44%	0,49%	0,62%
Taux moyen structuré	3,81%	3,79%	3,80%	3,80%	3,80%
Taux moyen de l'exercice	2,94%	2,78%	2,79%	2,76%	2,53%

Charges financières	1 150 K€	1 186 K€	1 186 K€	1 233 K€	1 209 K€
---------------------	----------	----------	----------	----------	----------

La répartition optimale entre taux fixe et taux variable a permis de profiter des opportunités de marché et par conséquent, de maîtriser les intérêts payés. Le taux d'intérêt moyen est resté inférieur à 3% sur la période.

IV. Les orientations budgétaires 2016

Le contexte budgétaire dans lequel s'élabore le budget primitif 2016 reste marqué par des contraintes d'une ampleur inédite et dans un contexte macro-économique toujours aussi morose.

Après une première contribution de 1,5 milliard d'euros en 2014 et un prélèvement de 3,67 milliards en 2015, la baisse des dotations de l'Etat et la progression des dépenses de péréquation se poursuivent en 2016 et 2017.

Par conséquent, il est plus que jamais indispensable de poursuivre nos orientations responsables en maintenant un contrôle et une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Cette maîtrise est la condition indispensable à un investissement plus important en 2016, gage de soutien à l'activité économique et donc de créations d'emplois.

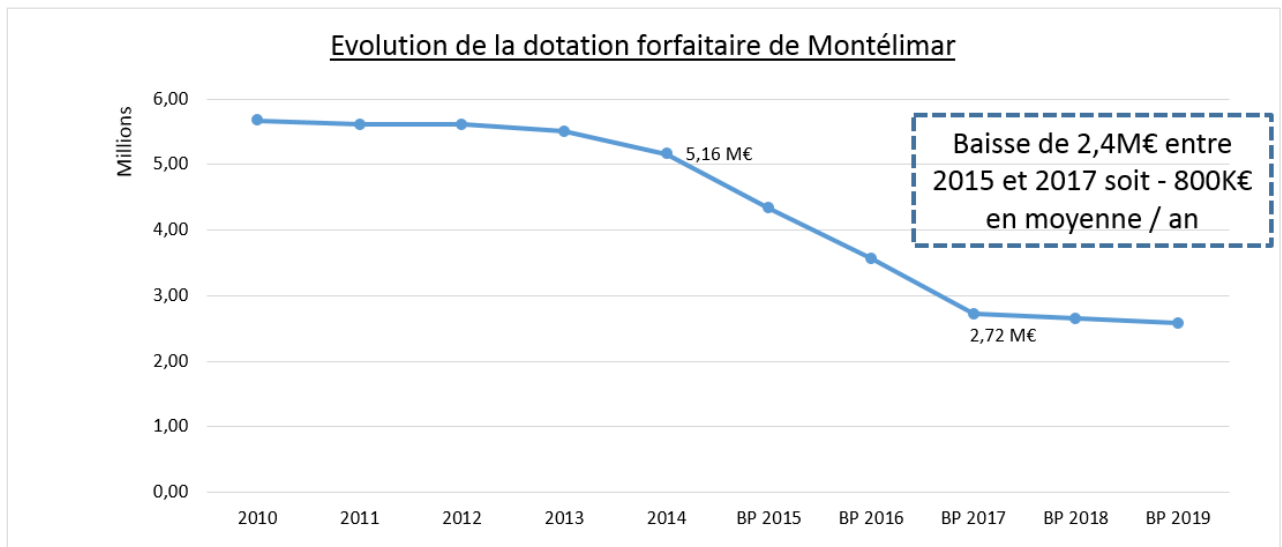
A. Les recettes de fonctionnement

a) Régression de la dotation forfaitaire versée par l'Etat

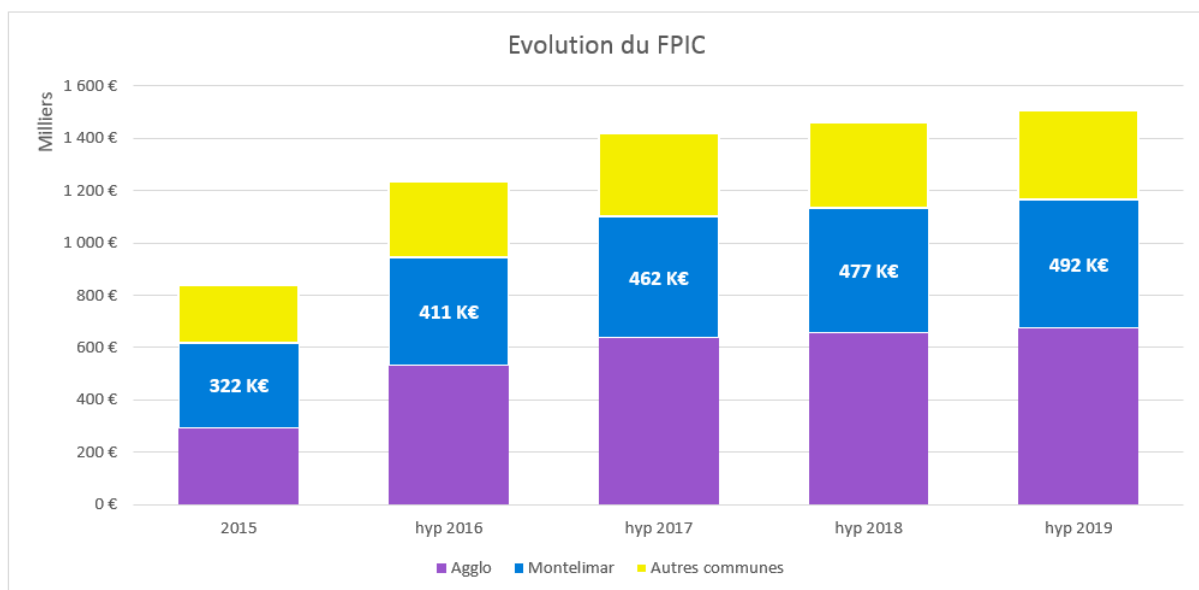
	2014	2015	BP 2016
Population DGF	37 116 +85 hab + 0,23%	37 476 +360 hab + 0,97%	38 494 +1 018 hab + 2,72%
Part dynamique de la population		39 927 € 110,91 € /hab	113 198 € 111,20 € /hab
Ecurement		- 114 764	- 129 990
Dotation forfaitaire avant CRFP	5 467 K€	5 392 K€	5 375 K€
Participation redress. Comptes publics	-309 K€	-1 059 K€	-1 811 K€
variation	-309 K€	-751 K€	-751 K€
Dotation forfaitaire	5 158 K€ -345 K€	4 333 K€ -826 K€ -16,01%	3 564 K€ -768 K€ -17,73%

La dotation enregistre une diminution drastique depuis 2014, avec -826K€ en 2015. Pour 2016, cette nouvelle baisse est estimée à -768K€. Cette diminution est atténuée par l'augmentation de la population au 1^{er} janvier 2016.

En projection, la baisse de la dotation forfaitaire devrait atteindre plus de 2.4M€ entre 2015 et 2017. Les conséquences sont lourdes pour notre collectivité qui devra pallier à ce désengagement.



b) Progression du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)



Le montant global du prélèvement sur l'ensemble du territoire de l'agglomération est estimé à 1.2M€ en 2016 dont 411K€ prélevés sur les recettes de la ville. A compter de 2017, ce prélèvement devrait passer à plus de 460K€ par an.

Au total en 2016, le montant ponctionné par l'Etat sur les recettes de la ville est de plus de 1.2M€.

Pour compenser cette perte, la ville devrait augmenter la fiscalité de plus de 6% en 2016.

c) Stabilité des taux d'imposition

Malgré cette baisse massive et brutale des concours de l'Etat, il est décidé de ne pas impacter les foyers montiliens, et ce pour la quatorzième année consécutive.

La hausse des recettes fiscales ne sera donc que le fait d'une progression limitée à l'évolution des bases d'imposition.

	2014	2015	Prévisionnel 2016	Evol.
Taxe d'habitation				
Base	57 504 K€	60 301 K€	60 240 K€	-0,10%
Taux	14,09%	14,09%	14,09%	
Produit	8 102 K€	8 496 K€	8 488 K€	-0,10%
Taxe Foncière				
Base	53 493 K€	55 283 K€	56 610 K€	2,40%
Taux	20,54%	20,54%	20,54%	
Produit	10 987 K€	11 355 K€	11 628 K€	2,40%
Taxe Foncière non bâtie				
Base	315 K€	303 K€	298 K€	-1,60%
Taux	67,85%	67,85%	67,85%	
Produit	214 K€	206 K€	203 K€	-1,60%
Total 3 taxes				
Base	111 312 K€	115 888 K€	117 149 K€	1,09%
Produit	19 303 K€	20 057 K€	20 318 K€	1,30%

Les bases d'imposition 2016 ne seront notifiées par les services des d'impôts qu'à compter de fin mars. Le budget est donc préparé avec des hypothèses d'évolutions prudentes de +1.30% du produit fiscal.

Cette hausse est limitée par le maintien provisoire de l'exonération de fiscalité directe locale pour les personnes ayant perdu ce bénéfice (personnes âgées, veuves, ou en situation de handicap ou d'invalidité) suite à des mesures prises par l'Etat en matière d'impôt sur le revenu.

B. Les dépenses de fonctionnement

Dans un contexte de raréfaction des ressources, il est plus que jamais indispensable de poursuivre nos orientations responsables en maintenant un contrôle et une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

En effet, la ville a vu baisser, en 2015, ses ressources de 1.15M€ et c'est près de 1.2M€ supplémentaires qui seront imputés en 2016.

Face à l'ampleur de ces baisses, le programme ambitieux de limitation de nos dépenses ne suffit plus à maintenir un service de qualité auprès de nos administrés et à maintenir un niveau d'investissement permettant le développement de notre ville.

La municipalité doit prendre des mesures courageuses et justes afin de limiter les dépenses et plus particulièrement celles du personnel qui représentent plus de 50% des dépenses de fonctionnement.

4 mesures fortes sont programmées pour 2016 :

- non renouvellement à leur échéance de 20 contrats et réorganisation des services ;
- augmentation de la productivité des agents par la réduction des congés exceptionnels octroyés par le Maire qui passeront de 6.5 jours à 2 jours ;
- non renouvellement d'un départ à la retraite sur deux ;
- baisse de 10% des indemnités des élus.

D'autres économies seront également réalisées en 2016 grâce notamment au travail de renégociation et de mise en concurrence de certains contrats (contrat de nettoyage de la voirie, du nettoyage des écoles...).

Ces mesures permettront de dégager des marges pour soutenir l'économie par l'augmentation de l'investissement.

Des moyens seront également consacrés au renforcement de la sécurité, de l'éducation et au vivre ensemble.

La police municipale, qui assure une police de proximité, doit faire face à une délinquance qui est en constante évolution. Par conséquent, la municipalité a décidé, en 2015, d'armer la police municipale de flash ball.

En 2016, nous travaillons à l'équipement d'une partie de la police municipale avec des armes à feu.

L'année 2015 fut difficile et face aux atteintes à nos valeurs, la promotion du vivre ensemble doit être une réponse. Dans cet objectif, de nombreux événements seront proposés en 2016 avec la reconduction des animations habituelles mais également avec l'organisation d'animations d'envergures comme :

- la 5^{ème} édition du banquet républicain ;
- le départ d'une étape du Tour de France ;
- le forum des associations et la paëlla des présidents d'associations...

C. Les dépenses d'équipement

Notre stratégie financière rigoureuse nous permettra de poursuivre les priorités de la municipalité (développement économique, sécurité et cadre de vie) et de soutenir l'économie en multipliant par deux le niveau des investissements par rapport à 2015.

Environ 8 M€ seront injectés dans l'économie locale en 2016 afin de mener simultanément de grands projets et des travaux de proximité comme notamment :

- l'extension de la vidéoprotection à deux nouveaux quartiers ;
- la réfection et la sécurisation de la route d'Espeluche ;
- la réfection du chemin de Redondon ;

- la fin des travaux de l'agrandissement de l'école de Sarda ;
- la modernisation de l'éclairage public ;
- le programme pluriannuel de rénovation de la voirie ...

Des enveloppes seront également dégagées pour permettre l'entretien courant de nos équipements, et pour l'acquisition de matériel nécessaire au fonctionnement de nos services.

En projection, les efforts d'optimisation de nos ressources permettent d'envisager d'investir environ 26M€ entre 2015 et 2019.

D. L'endettement

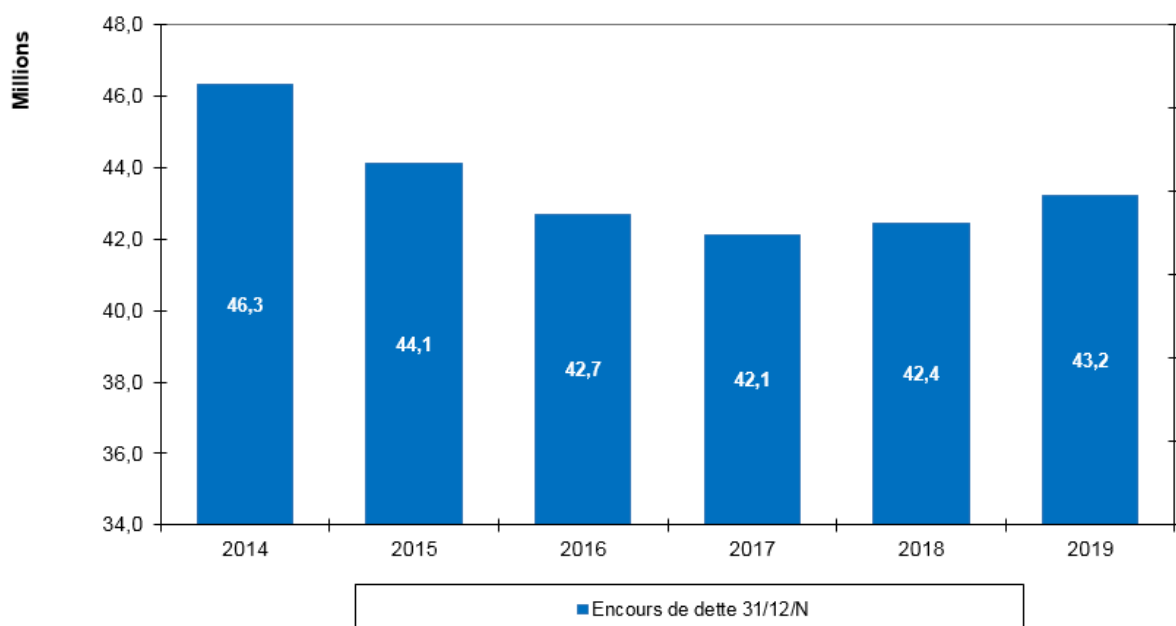
Les dépenses d'investissement seront financées grâce aux efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement mais également par d'autres ressources et par la souscription de nouveaux emprunts.

Les autres ressources 2016 sont composées :

- du fonds de compensation de la TVA estimé à 380K€ ;
- des amendes de police estimées à 195K€ ;
- de la taxe d'aménagement estimée à 464K€ ;
- de cessions immobilières estimées à 1.1M€ ;
- des subventions d'équipement notamment du conseil départemental, estimées à 749K€.

Le solde du financement sera assuré par de nouveaux emprunts.

Les projections du niveau d'investissement entre 2015 et 2019 conjuguées aux efforts de gestion doivent permettre de réduire l'encours de dette d'ici 2019. L'encours devrait passer de 46.3M€ en 2014 à 43.2M€ en 2019 soit -3.1M€ (-6.3%). Le niveau de l'encours de dette serait inférieur à celui de 2011.



V. Les budgets annexes

A. Le budget annexe du stationnement

Ce budget est ouvert depuis le 1^{er} avril 2009 et concerne uniquement l'activité « parkings aménagés ». Il s'agit d'un budget géré en HT.

L'individualisation du service du stationnement par la création d'un budget annexe, permet à la collectivité de fournir des indications détaillées sur le fonctionnement de ce service et de suivre l'évolution de sa situation financière.

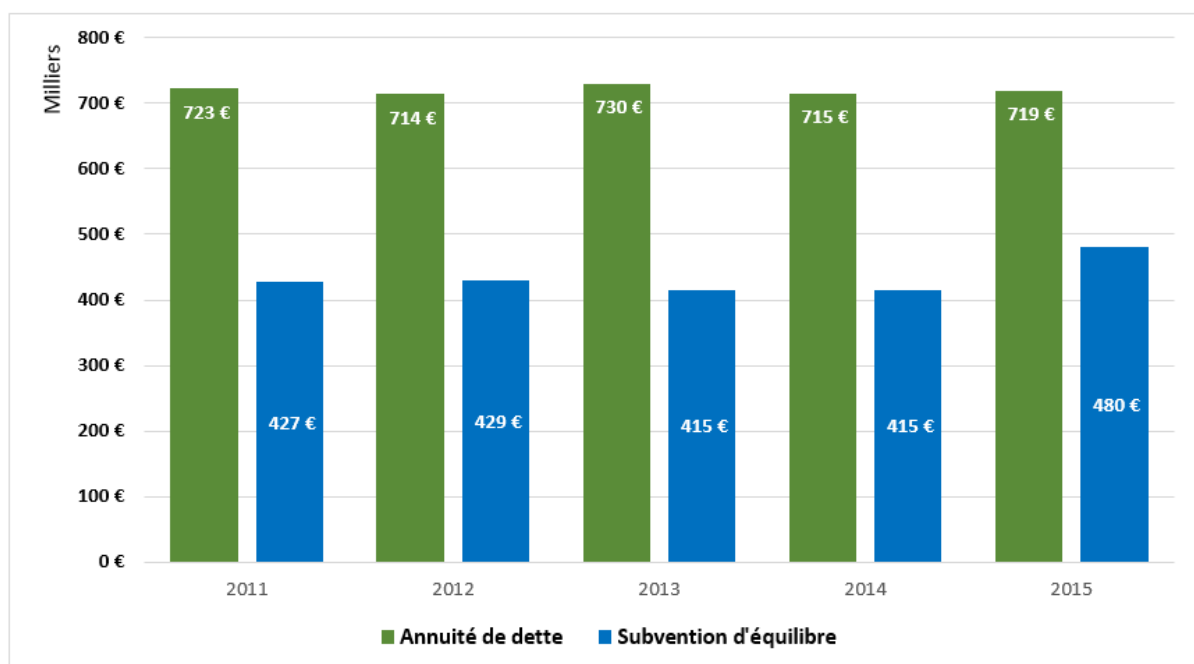
a) La situation fin 2015

Depuis plusieurs années, des investissements sont réalisés sur l'ensemble des parcs de stationnement.

Ils se traduisent notamment, par la mise en service du parking souterrain Saint-Martin et la transformation des parkings à horodateurs en parkings à temps réels.

En parallèle, des travaux de rénovation et d'amélioration ont été entrepris, notamment au parking du théâtre.

Afin de ne pas augmenter les tarifs et faire supporter aux usagers la reprise par la ville du parking de Saint-Martin et l'emprunt afférent, la collectivité a fait le choix de verser, du budget général au budget annexe du stationnement, une subvention d'équilibre.

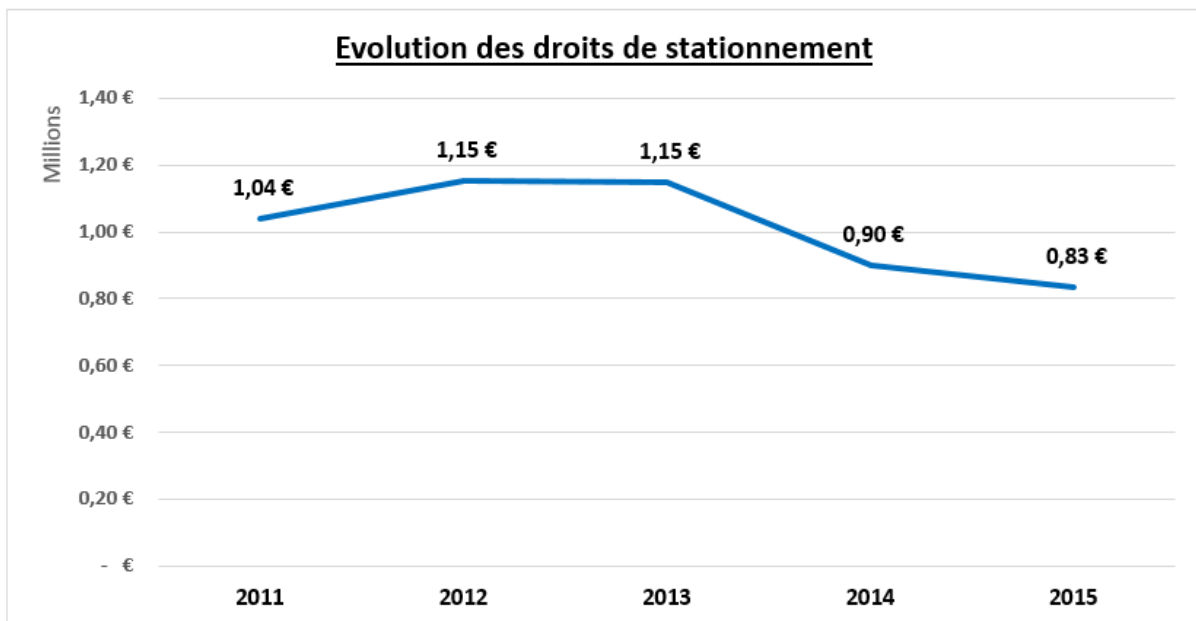


La subvention 2015 représente 67% du montant de l'annuité. Ce remboursement a permis à la ville de se désendetter de 5.6% par rapport à 2014.

	2014	2015	Variat.
Encours de dette au 31-12	7 661 237 €	7 231 756 €	-5,6%

De plus, afin de concourir à l'attractivité du centre-ville de Montélimar et de faciliter l'accès au commerce local, la ville a institué, en mars 2014, la première heure gratuite dans les parcs de stationnement payants. Cette initiative a pour conséquence une baisse des recettes. Cette aide indirecte aux commerces du centre-ville est estimée à 400K€.

L'année 2015 a été, également, marquée par un changement de la réglementation, obligeant la mise en place d'une tarification au quart d'heure à compter du 1^{er} juillet.



b) Les orientations 2016

La mise en œuvre de la 1^{ère} heure gratuite, qui est un réel soutien aux commerces de centre-ville, sera maintenue en 2016.

Les droits de stationnement 2016 sont estimés à 845K€. Ils permettront de financer les dépenses de fonctionnement. Il s'agit entre autre :

- des dépenses liées aux dégradations volontaires ou accidentelles du matériel ;
- des dépenses liées aux mises à jour du matériel de paiement ;
- de la révision des contrats et marchés en cours ;

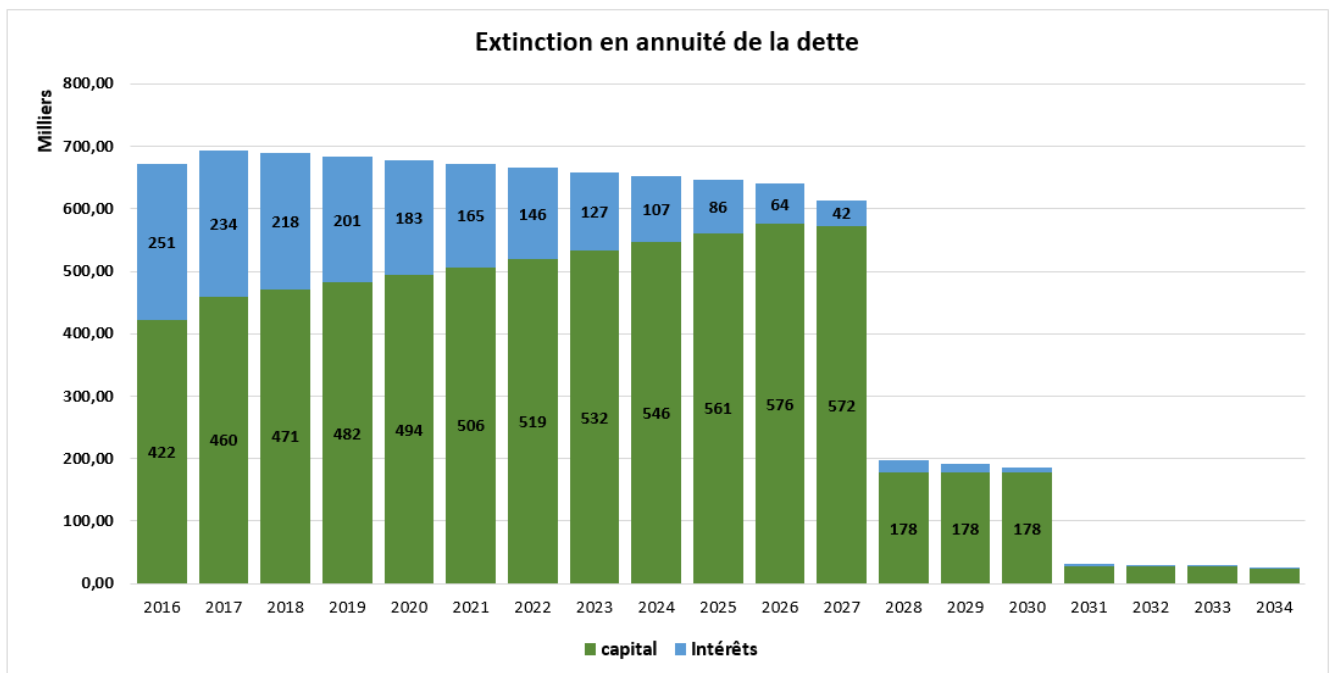
-de l'évolution des charges de personnel.

Seront également prévus au budget 2016, des crédits nécessaires à la reprise du parking du théâtre.

En effet, en 1993, la construction de cet équipement a été confiée par la ville de Montélimar à la SAEM par le biais d'une concession de construction et d'exploitation. Pour pouvoir l'utiliser, la ville payait un loyer. Ce bail étant terminé, le parking du théâtre doit être repris et intégré dans le patrimoine de la ville.

Les ressources de ce budget seront complétées par une subvention du budget général estimée à 420K€, en baisse de 12.5% par rapport à celle de 2015.

Cette subvention permettra de participer au financement du remboursement de la dette contracté pour le financement du parking de Saint-Martin.



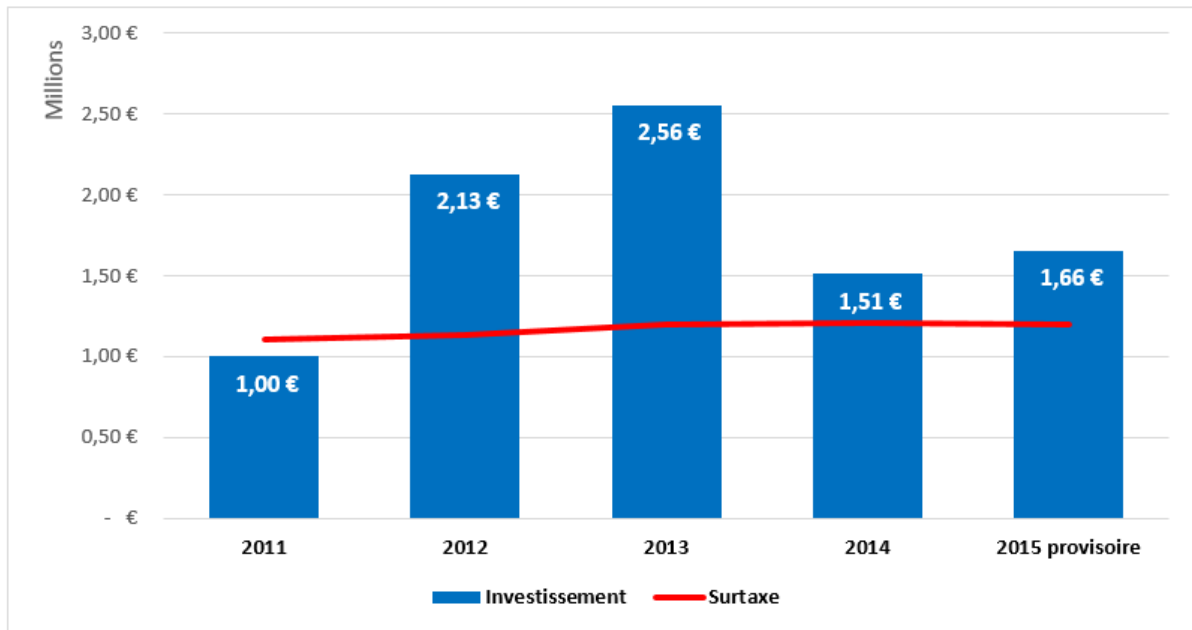
B. Le budget annexe de l'eau

La Ville a confié la gestion du service de distribution d'eau potable à la S.A.U.R. (Société d'Aménagement Urbain et Rural) pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} septembre 2011 dans le cadre d'un contrat d'affermage.

L'affermage est le contrat par lequel le contractant s'engage à gérer un service public, contre une rémunération versée par les usagers. Le concédé, appelé fermier, reverse à la collectivité une redevance appelée « la surtaxe » destinée à financer les investissements qu'elle a réalisés.

c) La situation fin 2015

La part de la redevance revenant à la ville a permis de financer en grande partie les 8.8M€ de dépenses d'équipement réalisées sur la période ; le solde étant financé par la récupération de la TVA, les subventions et le recours à l'emprunt.



En 2015, la ville a investi 1.66 M€ pour l'entretien et la création de nouveaux réseaux en fonction de l'urbanisation des quartiers.

La ville n'a pas mobilisé de nouveaux emprunts en 2015. L'encours de dette est donc en diminution de 4.2% par rapport à 2014.

	2014	2015	Variat.
Encours de dette au 31-12	992 087 €	950 760 €	-4,2%

d) Les orientations 2016

La ville souhaite continuer à investir et moderniser son réseau tout en conservant une politique tarifaire constante et raisonnée. La part de la redevance revenant à la collectivité n'augmentera pas en 2016 et n'évoluera que sous l'effet de la consommation des usagers.

Les ressources ainsi dégagées permettront de financer les dépenses de fonctionnement mais seront essentiellement consacrées à l'investissement.

Plus de 2 M€ seront investis en 2016 avec notamment :

- le déplacement de la conduite de Kennedy en lien avec la création du giratoire ;
- le renforcement du réseau chemin du réservoir – la Gardette ;
- le renouvellement de conduites.